



FEILLENS

C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 septembre 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (parti à 20h20), Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT, Nathalie VERMEL, Odile VERNE

Étaient excusés :

MM. René BORNAREL (a donné pouvoir, à compter de 20h20, à Guy MONTERRAT), Jean-Pierre CONDEMINE (a donné pouvoir à Elvire JOLY), Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Odile VERNE

-o-

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Nathalie VERMEL, qui devient conseillère municipale en lieu et place de Monsieur Michel De CROMBRUGGHE qui a démissionné suite à son déménagement hors de la commune.

René Bornarel demande à prendre la parole :

« Ce soir, il m'est difficile de ne pas dire quelques mots, liés à l'entrée de mon épouse Nathalie au Conseil municipal.

Pour autant, j'ai hésité. Ces quelques mots seront brefs et d'une inspiration badine.

Nos réunions de Conseil municipal se suivent, chaque réunion est différente, certaines peuvent prendre une forme plus particulière voire émotionnelle.

Comme celle de ce soir, pour moi. Avec l'arrivée de Nathalie, arrivée qui est la résultante de plusieurs faits et de leurs enchaînements : la liberté constitutionnelle de pouvoir se présenter candidate ou candidat à une élection, les résultats des élections des 15 et 22 mars 2020, la logique du scrutin de liste et le hasard.

Ce hasard et cette ironie du hasard me rappellent deux citations. La 1ère celle de Maurice Barrès : « le sens de l'ironie est une forte garantie de liberté ». Et la seconde de Napoléon Bonaparte : « le hasard est le seul roi légitime de l'Univers ».

J'ai dit que je serai bref, je tiens parole. »

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 1^{er} juin 2023 :
6 décès, 6 naissances, 1 mariage.

-o-

Monsieur le Maire précise qu'avec la vidéoprotection, 11 dépôts sauvages d'ordures ménagères ont été constatés depuis le conseil municipal de début juillet. Il a été demandé à la trésorerie de nous confirmer les encaissements effectifs des factures envoyées depuis le début de l'année, les éléments seront transmis lors de la prochaine séance.

G. Dumas confirme que les PAV sont régulièrement sales avec de nombreux déchets à même le sol. Cependant il souligne que la caméra et le panneau réglementaire sont très discrets : Monsieur le Maire lui précise qu'il n'a pas la volonté de les mettre plus en avant, partant du principe que nul n'est censé ignorer la loi, et que le dépôt sauvage en lui-même est une infraction, indépendamment de la facture supplémentaire envoyée par la commune pour le nettoyage par les services.

----- 20h20 – Départ René Bornarel -----

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (F. Mendes et N. Vermel) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2023.

⇒ Martine Carillier fait remarquer qu'il y a une erreur sur le montant de l'acquisition des parcelles dans le cadre de la succession J. Monterrat : le compte-rendu indique un total de 1559.70 € au lieu de 1560.30 €. La délibération tient, elle, compte du bon montant.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Monsieur le Maire en l'absence de JP Condemine)

Point sur le service des Titres d'identité : 305 dossiers ont été enregistrés en juillet, 317 en août, et 235 sont déjà programmés pour septembre. 893 titres ont été remis depuis l'ouverture du service début juin.

❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

- la nouvelle chargée d'urbanisme arrivera au 1^{er} octobre : la commune a obtenu l'aide de Bâgé, puis celle de Manziat pour traiter les dossiers urgents en attendant.

- commission PLUi le 6 septembre : pour étudier les 33 observations faites pendant l'enquête publique et apporter aux commissaires enquêteurs les réponses de la commune. Ces réponses ont été transmises à la CCBS pour poursuite de la procédure : dans ce cadre, les communes ne donnent qu'un avis, auquel les commissaires enquêteurs donneront leur réponse qui sera transmise dans un rapport final. Le PLUi ne devrait pas être opérationnel avant 12 à 18 mois, d'autant qu'il doit également se conformer au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

⇒ G. Dumas fait plusieurs remarques :

- n'ayant pas pu assister à la commission, il demande s'il est possible d'avoir communication de ces 33 observations : Monsieur le Maire répond par la négative, précisant qu'elles étaient consultables jusqu'à la clôture de l'enquête publique, et qu'elles sont désormais entre les mains des commissaires et de la CCBS

- il souligne également qu'il aurait aimé avoir connaissance de l'ensemble des observations qui ont été faites sur le territoire de la CCBS, s'agissant d'un document intercommunal avec des enjeux qui dépassent chacune des communes. Il craint que le PLUi ne soit qu'une somme des PLU et n'ait pas de véritable envergure. : il est répondu que c'est à la CCBS de faire une synthèse et proposer une vision globale.

- il trouve que les délais pour la réunion de la commission étaient très courts : Monsieur le Maire lui explique que ces délais sont réglementaires, et que la CCBS a même obtenu un sursis pour que les communes n'aient pas à se réunir en plein mois d'août.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- arrêt temporaire de la station d'épuration dans la journée du 30 août, suite à un incendie des condensateurs, immédiatement pris en compte.

- épandage des boues le 4 septembre : 279 tonnes de boues concernées

- lutte contre l'ambrosie : 2 déclarations officielles ont été faites, dont une à proximité de Créadiodes, site régulièrement concerné. Il est rappelé que les services municipaux n'interviennent que sur le domaine public, et qu'il revient aux particuliers de procéder à l'arrachage sur les parcelles privées.

- confirmation de l'intervention du Repair Café en mars 2024 lors de la prochaine semaine de l'environnement

- transfert de la compétence assainissement : un webinaire se tiendra en septembre

⇒ G. Dumas revient sur les modifications du ramassage des ordures par la Communauté de Communes, qui se fera désormais tous les 15 jours : il fait part du sentiment de la population, qui y voit une baisse du service sans contrepartie financière pour le contribuable.

- Monsieur le Maire explique que l'objectif est justement de ne pas augmenter la redevance, alors même que les coûts ont explosé : il a été décidé qu'à coût identique, la fréquence de ramassage serait réduite. Il rappelle également que la construction d'une déchetterie sur Pont-de-Vaux vient d'être estimée à environ 2 millions d'euros, à charge de la CCBS.
- Arnaud Delalande propose qu'une meilleure communication soit faite pour expliquer ces éléments qui ont guidé la décision.

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG des associations :

- Tennis de table : le bureau s'est renouvelé et féminisé, le bilan financier est négatif (du fait de l'absence de foirefouille, qui ne sera plus organisée) qui sera comblé par une hausse du nombre de licenciés et du prix des licences
- USF (football) : association qui se porte bien avec nombreux licenciés et pérennité du label Ecole de foot, manifestations qui sont des succès (85 équipes pour le tournoi jeunes, 300 enfants sur l'ensemble de juillet pour les stages) et un bilan financier positif. En contrepartie, saturation et détérioration des terrains, et difficultés à trouver des terrains couverts l'hiver (notamment du fait de la « concurrence » avec le basket pour l'utilisation du gymnase).
- Zen Bouger : 148 activités proposées en 8 cours différents, bilan financier positif
- Basket : association dynamique qui se porte bien avec nombre de licenciés en hausse, nombre de partenaires en hausse et bilan financier positif ; mais gestion des plannings qui devient difficile
- Chasse : nouveaux adhérents, nouveau trésorier, finances positives ; ouverture de la chasse le 24 septembre avec fermeture les mardis et jeudis sauf jours fériés
- Passion Danse : 1^{ère} année d'activité, avec 202 adhérents dont 120 enfants, ont organisé un bal en fin d'année, leurs finances sont positives

• Informations diverses :

- réunion des plannings début juillet : la dynamique associative rend parfois difficile l'organisation, d'autant que certains créneaux sont très demandés (mercredi après-midi et soirées) ; un accord a été trouvé avec l'école de Limerol pour mettre une salle à disposition de Passion Danse le vendredi soir.
- forum des associations le 2 septembre : a attiré moins de visiteurs que les années précédentes, réflexion à conduire pour les prochaines années
- commission à venir d'ici fin septembre / début octobre, notamment pour définir les subventions et préparer le calendrier 2024 (organisation de manifestations autour du thème des JO de Paris)

❖ JEUNESSE – VIE SCOLAIRE – AFFAIRES SOCIALES (Catherine Renoud-Lyat)

- rentrée scolaire s'est bien passée : 191 élèves au public (avec Mme NEVES nouvelle directrice), 266 élèves à Limerol et 469 au collège
- l'opération brioches se tiendra le 14 octobre prochain

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- site internet de la commune en maintenance depuis fin juillet : un travail est en cours pour élaborer un nouveau site qui serait rattaché à celui de la CCBS (pour optimisation des coûts), et en attendant élaboration d'un site temporaire pour permettre la diffusion des informations pratiques et réglementaires.
- bulletin municipal : le travail va débiter, avec une première commission prévue le 12 septembre, appel à volontaires pour en préparer le contenu
- sentiers de randonnées : le recensement a été fait au niveau de la CCBS, qui a fourni aux communes le matériel pour installer le balisage, ce qui a été finalisé fin juillet sur la commune. A G. Dumas qui demande s'il existe une carte, il est répondu qu'elle est en cours d'élaboration au niveau de la CCBS, l'idée étant d'avoir également des supports numériques (jusqu'à présent il existait un dépliant par commune).
- Office de Tourisme : plusieurs expositions à Bâgé, et grande manifestation prévue à Pont-de-Vaux pour les 400 ans de la création du Duché (le 17 septembre).

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- ancienne cantine : l'appel d'offres a eu lieu, des renégociations ont été faites pour certains lots et un nouveau appel d'offres lancé pour un lot infructueux (panneaux photovoltaïques) ; la Commission d'Appel d'Offres se tiendra le 18 septembre prochain.
- chemin du Grelou : a été refait sur la totalité, avec un coût réparti avec la commune de Replonges
- sinistre à la Cure : la structure a été expertisée, de gros travaux sont à prévoir dont le coût n'est pas encore connu
- Salle polyvalente : les châssis des fenêtres de la salle du haut sont changés, pour remplacer le bois par de l'aluminium en vue d'une meilleure isolation

- logement La Poste : initialement système de chauffage commun avec le bureau de Poste et donc sans bouclier tarifaire pour les particuliers qui louaient l'appartement ; un chauffage électrique séparé a donc été installé par les services techniques, le bureau de Poste récupérant le compteur gaz à son nom.
 - la Maison Lacharme est à nouveau louée
 - arrêt maladie du gardien de la salle polyvalente, et arrêt à prévoir d'un autre agent pour une semaine en septembre
- ⇒ G. Dumas fait remarquer que les travaux route de Ternant ont été faits sans déviation, ce qui a causé plusieurs problèmes ; R. Duby demande ce qu'il en est du projet d'arrêt de bus Route du Poux : il lui est répondu qu'il s'inscrira dans le cadre global du plan de circulation de la commune

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucun renouvellement ni aucune acquisition de concession depuis le conseil du 6 juillet dernier.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au départ de la chargée d'urbanisme au 7 juillet dernier, un appel à candidature a été effectué et la remplaçante a été trouvée : il s'agit de Pauline NEVEU, domiciliée à Feillens et actuellement en poste à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} octobre. Elle n'a cependant pas le même grade que Charlène, qui était rédacteur (catégorie B) alors que Pauline est adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C). Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

- Suppression de l'emploi de chargé d'urbanisme ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs
- Création d'un emploi de chargé d'urbanisme ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Par ailleurs, l'agent d'entretien chargé du ménage à la Maison de Quartier et à la bibliothèque a démissionné. Il a été décidé de donner les heures de ménage à la personne en charge de l'entretien de la Mairie. Il convient donc de :

- Supprimer l'emploi d'agent d'entretien à 9.25h/semaine (MQ et bibliothèque)
- Supprimer l'emploi d'agent d'entretien à 11h/semaine (Mairie)
- Créer un emploi d'agent d'entretien à 20.17h/semaine

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs qui se présente comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services administratifs		
Direction Générale des services	1	Grade : Attaché
Chargé d'urbanisme	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Comptabilité, état civil, élections	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Etat civil, aide sociale, accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chargée d'accueil, titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, ouvert aux contractuels
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien voirie et réseaux	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques ouvert aux contractuels
Entretien espaces verts	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien Salle Polyvalente	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Services école		
Encadrement des enfants + cantine + ménage	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services administratifs		
Chargé d'accueil pour les titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Ouvert aux contractuels – 18h/semaine
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouverts aux contractuels - 20.17h/semaine
Encadrement enfants école + cantine	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 12.44h / semaine - 28.75h/semaine - 34.35h/semaine ouvert aux contractuels
Surveillance cantine	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels - 6,27 /semaine
	6	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,84h/semaine x 6
Service social		
ATSEM	1	Cadre d'emploi des ATSEM - 31,58h/semaine (en disponibilité)

6 – BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique que des ajustements au budget sont nécessaires sur le budget primitif 2023 du budget principal de la commune pour le paiement de l'échéance du portage Boyat. En effet, le remboursement du capital, prévu en investissement, a été intégré à l'opération « Acquisitions Immobilières » - opération n° 129 du budget. Or cette écriture doit se faire hors opération.

La décision modificative suivante est ainsi approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Section Investissement			
Dépenses			
Opération Acquisitions immobilières		Hors opération	
Chap. 27 – c/27638	- 40 300 €	Chap. 27 – c/27638	+ 40 300 €
TOTAL	- 40 300 €	TOTAL	+ 40 300 €

7 – ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTOPELLE

Monsieur le Maire explique que les dépenses d'entretien sur le tractopelle actuel sont de plus en plus nombreuses et qu'il convient d'acheter un équipement neuf, lequel était prévu au budget 2023. Après consultation de plusieurs offres, la meilleure proposition est celle faite par l'entreprise Caterpillar dans les conditions suivantes :

- Acquisition nouveau tractopelle : 112 000 € HT/ 134 400 € TTC (emprunt à taux zéro)
- Reprise de l'ancien tractopelle : 25 000 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet achat.

8 – ACQUISITION DES PARCELLES C1159 ET C1162 – L'ETANG BESSON

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de se porter acquéreur de deux parcelles récemment mises en vente :

- La parcelle cadastrée C1159 d'une surface de 8a
- La parcelle cadastrée C1162 d'une surface de 19a 60ca

Il propose d'acheter ces deux parcelles, d'une surface totale de 27a 60ca, pour la somme de 1 000 €, ce qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

-o-

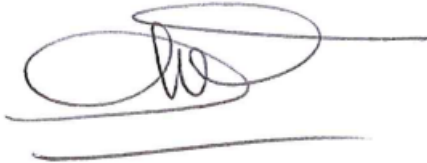
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 5 octobre à 20h00.

-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h00.

Fait en mairie de Feillens, le 8 septembre 2023

La Secrétaire de séance,



Odile VERNE

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône